

Le Parquet argentin réclame 12 ans de prison pour Cristina Fernandez



La Havane, 23 août, (RHC)- Le procureur argentin Diego Luciani a requis à l'encontre de la vice-présidente Cristina Kirchner 12 ans de prison et l'interdiction à vie d'exercer des fonctions publiques pour corruption présumée.

Cela dans le cadre du procès en cours depuis mai 2019 pour des faits présumés d'association illicite et d'administration frauduleuse de fonds publics.

La vice-présidente, et une dizaine d'autres personnes, est accusée d'irrégularités dans l'attribution de 51 travaux publics entre 2003 et 2015 dans la province de Santa Cruz, pour favoriser l'homme d'affaires Lázaro Báez, contre lequel les procureurs ont également requis 12 ans de prison et la saisie de ses biens.

Le ministère public argentin estime à 5231 millions de pesos (plus de 39 millions d'euros) le montant fraudé par un réseau qui éclabousse également le défunt mari de la vice-présidente, l'ancien président Néstor Kirchner, et d'anciens responsables kirchneristes comme l'ancien ministre de la Planification, Julio de Vido.

"Son statut de présidente de la nation au moment des faits signifie qu'elle a fraudé l'État et ses électeurs", a déclaré le procureur, tout en reprochant à Cristina Fernandez d'avoir fait passer ses intérêts personnels avant l'intérêt général.

À son tour, la vice-présidente argentine a dénoncé sur son compte Twitter le fait qu'elle se trouve face à "un peloton d'exécution médiatique judiciaire" et non à une cour constitutionnelle, car elle a été empêchée d'exercer son droit à la défense contre "des questions qui n'ont jamais figuré dans l'acte d'accusation".

En fait, elle a demandé une prolongation de sa déclaration pour mardi, arguant que "en violation ouverte du principe de la défense dans le procès, (les procureurs) ont monté dans leur acte d'accusation des questions qui n'avaient jamais été soulevées" dans le processus. Mais cette possibilité a été refusée par le tribunal, qui a estimé que ses avocats pourront développer les arguments de la défense à partir du 5 septembre. La vice-présidente argentine a donc décidé de rendre sa défense publique par le biais des réseaux sociaux.

Dans un communiqué, le gouvernement argentin a également condamné la persécution judiciaire et médiatique contre la vice-présidente argentine.

"Aucun des actes imputés à l'ancienne présidente n'a été prouvé et toutes les accusations portées contre elle se réfèrent uniquement à la fonction qu'elle a exercée pendant cette période, ce qui dégrade malheureusement les principes les plus élémentaires du droit pénal moderne", indique le texte.

Source: HispanTv

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/297375-le-parquet-argentin-reclame-12-ans-de-prison-pour-cristina-fernandez>



Radio Habana Cuba